

Les poètes de Ste-Anastasie

Nuage blanc

Petit nuage blanc
Disloqué par le vent
Tu disparais
A jamais
Là-haut dans les cieux
Comme une âme qui, cherchant Dieu,
L'aurait trouvé
Et en lui se fondrait
Pour l'Eternité.

Jeannette CARRIERE

Fête des mères

Merci maman...

Tu as voulu maman,
Avoir de beaux enfants
Que tu puisses chérir.

Tu as veillé maman,
Sur chacun de nos ans,
Et tu nous vois grandir.

Tu voulais nous garder, maman,
Mais, comme feuille au vent,
Tu nous as vu partir.

La vie n'est pas si drôle, maman,
Et nous aussi, souvent,
Tu nous as vu souffrir.

Nous voulons te garder, maman,
Pour qu'à travers le temps,
Nous sachions bien vieillir.

Hélas, viendra le jour, maman,
Où nous abandonnant,
Tu nous laisseras seuls... avec nos souvenirs.

Jacques Paul TOURNON



Volley-Ball

Samedi 27 juin, en l'église de Sainte-Anastasie, Pascale MELA et François CUISSARD ont échangé les formules consacrant leur union.

L'équipe de l'Association de Volley-ball était heureuse d'assister au mariage de deux de ses joueurs, et leur souhaite tout le bonheur possible.

La Secrétaire

Le carnet de Sainte-Anastasie

Naissance :

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Lana CRESPIY, née le 15 octobre dernier. Nous présentons toutes nos félicitations à ses parents.

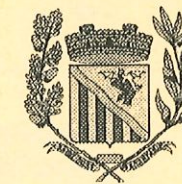
Le calendrier du mois

- **Vendredi 31 octobre 2003 :**
Concours de Belote 20 H 30 – Salle Polyvalente
- **Lundi 3 novembre 2003 :**
Réunion des Cavaliers de l'Issole
20 H 30 – Ancienne Mairie
- **Vendredi 7 novembre 2003 :**
Concours de Belote 20 H 30 – Salle Polyvalente
- **Samedi 8 novembre 2003 :**
Assemblée Générale de l'Association Bouliste
18 H – Ancienne Mairie
- **Mardi 11 novembre 2003 :**
-Foire à la Brocante, marché paysan et Foire artisanale Toute la journée – Parking des Ferrages
-Commémoration du 11 novembre 1918
10H15 – Départ du cortège devant la mairie
- **Vendredi 14 novembre 2003 :**
Concours de Contrée 20 H 30 – Bar des Amis
- **Samedi 15 novembre 2003 :**
-Démonstration d'Arts Martiaux
16 H – Salle Polyvalente
-Cinéma 20 H 30 – Salle Polyvalente
- **Jeudi 20 novembre 2003 :**
Assemblée Générale du club de Rugby
18 H 30 – Salle Polyvalente
- **Vendredi 21 novembre 2003 :**
Concours de Belote 20 H 30 – Salle Polyvalente
- **Vendredi 28 novembre 2003 :**
-Ciné-conférence de M. G. ADIBA - CUBA
20 H 30 – Salle Polyvalente
-Concours de Contrée 20 H 30 – Bar des Amis
- **Samedi 29 novembre 2003 :**
Loto Comité des Fêtes 20H30 Salle Polyvalente

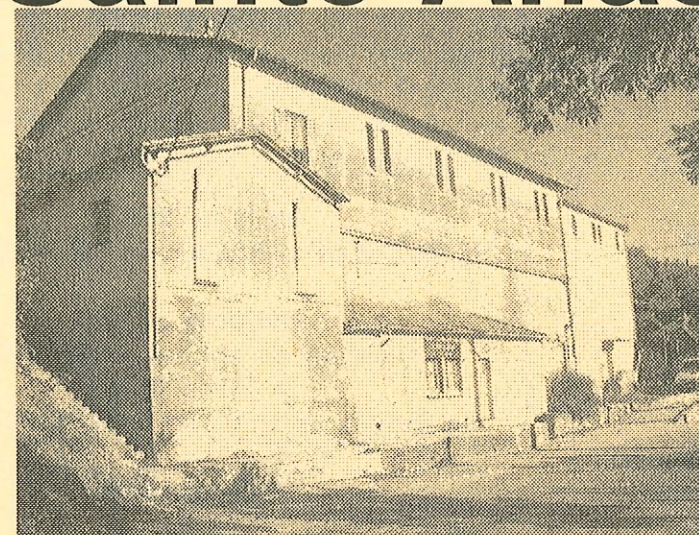
Petites annonces

- A vendre piscine 7.30m sur 3.60m, profondeur 1.10m hors sol comprenant : 1 pompe, 1 liner changé en juillet 2003, 1 échelle, 1 tapis de sol, matériel d'entretien (balai, tuyau etc...). PRIX à débattre : 750 euros (soit 4 919.68 F.) ☎ : 04.94.72.25.38
- Habitant à Sainte-Anastasie (chemin de la Bassaque) nous cherchons une personne pour le ménage et le repassage deux fois par semaine.
☎ : 06.61.80.02.96 (Mme Gilles)
- Jeune fille sérieuse, 17 ans, étudiante en 1ère S, cherche à garder enfants à partir de deux ans sur la région de Besse sur Issole et alentours proches, durant les vacances scolaires, le mercredi après-midi ou le week-end. ☎ : 06.30.88.34.57
- Etudiante en licence chimie donne cours en maths, physique-chimie, biologie jusqu'à la terminale. Demander Alexandra au :
☎ : 06.22.10.31.58 ou 06.81.44.67.33
- Vend chaîne hi-fi marque Kenwood : 2 x 80W, ampli tuner, lecteur CD ☎ : 04.94.72.28.04
- URGENT société sérieuse de phyto-cosmétique « pour activité à temps choisi »
☎ : 04.94.78.70.91 ou 06.10.17.02.47
- Dame de compagnie aide ménagère, sérieuses références, cherche personne âgée à s'occuper.
☎ : 04.94.72.21.72

Sainte-Anastasie



Bulletin Municipal OCTOBRE 2003 n°161



Une imposante bâtisse, qui devrait rester communale

Le mot du Maire

Sans bruit, sans tapage inutile, presque sur la pointe des pieds, une page de l'histoire de notre village s'est envolée.

C'est à la veille des vendanges que notre vénérable cave coopérative a rendu son dernier souffle. Ce n'est pas un bâtiment qui disparaît, ce n'est pas un homme qui s'en va, ce sont des dizaines, des centaines de bras nouveaux et de fronts burinés par le soleil qui, le temps de leur vie, jour après jour, au rythme des saisons, ont façonné nos mœurs et nos paysages.

Victime après beaucoup d'autres d'une profonde mutation de notre économie rurale, la vitalité de notre vignoble déclinait lentement depuis déjà quelques décennies. Chacun savait cette fin inéluctable.

De la mythique trilogie méditerranéenne, c'est après l'olivier et l'élevage des moutons, la vigne qui aura le plus longtemps résisté et se sera battue la dernière.

A Sainte-Anastasie, que l'on en soit conscient ou non, une époque est révolue. Aussi peut-être sans nostalgie, mais certainement avec émotion, comment ne pas avoir une pensée pour ce grand et généreux mouvement coopératif, qui au début du siècle passé, avait su conduire une autre véritable révolution économique, technologique et sociale, permettant alors à de nombreux vignerons souvent isolés de s'unir et d'accéder à une nouvelle viticulture porteuse d'espoir et de vie meilleure.

Aujourd'hui, près d'un siècle plus tard, que nous soyons nés ici ou ailleurs, sachons que ce passé est le nôtre et que nous l'approprier, c'est avant tout respecter ces hommes et ces femmes qui, eux aussi, souvent, venaient de très loin.

D'Albert GARNIER, premier Président de la coopérative de Sainte-Anastasie, jusqu'à Monsieur Henri VENTRE qui vient d'avoir le pénible devoir de baisser le rideau, bien des Présidents et leurs équipes se sont succédé loin des feux de la rampe ; tous méritent notre gratitude.

Comment cependant ne pas remercier tout particulièrement l'un des tout derniers, Monsieur Jean NADAL, qui, il n'y a pas si longtemps, dans un contexte déjà difficile, avait engagé toute sa compétence et son énergie dans une tentative d'ultime sauvetage de cette vieille institution villageoise.

Jean-Pierre MORIN

P.S. : Si aujourd'hui la cave coopérative de Sainte-Anastasie disparaît, la viticulture reste encore notre première activité agricole.

C'est par le biais d'une fusion que le relais est passé à la cave de Besse-sur-Issole qui désormais accueillera nos récoltes et en pratiquera la vinification et la commercialisation. Souhaitons donc à nos viticulteurs bonne chance et bon courage pour poursuivre leur route dans cette nouvelle structure.

E-mail : s.anastasie@wanadoo.fr site : www.sainte-anastasie-sur-issole.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale :

☎ 04.98.05.15.00

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

*Siège Social : 6 Route de Toulon
83136 Méounes les Montrieux*

Pour le Canton de La Roquebrussanne
Madame Isabelle GARCIA
Tél. 04.94.33.97.51

Les prochaines permanences auront lieu les
Vendredis 7 et 21 NOVEMBRE 2003
en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le Jeudi 6 NOVEMBRE 2003 de 10 H. à 12 H. : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide-ménagère).

Tél. : 04.94.92.27.08

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à 12 H et le mercredi de 13 H 30 à 17 H.

Numéros utiles :

-Accueil : 04.94.69.64.40
-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42
-M. Cuénot 1^{er} Adjoint (Urbanisme) :

04.94.69.64.45

-Mme Laurent 2^{ème} Adjoint
(Action sociale) :

04.94.69.64.47

Reçoit le lundi, mardi, jeudi et vendredi,
de 10 H à 12 H

-Service cantine : 04.94.69.64.10

Fax : 04.94.69.64.41

Adresse E-Mail : s.anastasia@wanadoo.fr
Site Internet :

www.sainte-anastasia-sur-issole.fr

Minitel : 3615 TASIE

Vous pourrez y trouver l'ensemble de ces informations et d'autres plus larges concernant la commune.

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasia,
Parking des Ferrages le :

MARDI 2 DECEMBRE 2003
de 14 H 00 à 15 H 00

POLICE MUNICIPALE

NUMERO de la Police Municipale :
06.08.80.45.82

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

DECHETTERIE

DU SIVOM DE L'ISOLE à FORCALQUEIRET

Horaires d'Hiver

Du Mardi au vendredi de 9H à 12H
et 14H à 16H30

Le Samedi de 8H à 12H et de 14H à 18H

DEPANNAGE

E.D.F. : 0 810 333 083

Téléphone : 10 15 (*)

Eau et Assainissement : 0 810 757 757

(*) en cas de dérangement téléphonique de votre ligne vous pouvez vous adresser en mairie pour contacter France-Télécom.

**FOURRIERE MUNICIPALE
CONVENTIONNEE**

« IDENTITE CANINE » à Garéoult

☎ : 04.94.04.89.33

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochain ramassage des « monstres » :

♦ Le **LUNDI 24 NOVEMBRE 2003**

(se faire inscrire en Mairie au préalable).

PHARMACIES DE GARDE

Numéro du standard d'appel d'urgence :

Standard : **04.94.07.08.08**

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile

Mission : assurer aux personnes dépendantes un soutien adapté (retraités).

Tél. : 04.94.69.44.86

CALENDRIER DES MEDECINS DE GARDE

1 – Le tour des médecins de garde n'est plus public ;

2 – En cas d'urgence sur la voie publique téléphoner **au 18 pompiers**

3 – En cas d'urgence dans les autres cas téléphoner **au 15 SAMU**.

Dans ce dernier cas vous aurez la possibilité d'être mis en communication avec un médecin orienteur, qui éventuellement vous donnera les coordonnées d'un médecin de garde.

Arts'Tasie en visite...

Au mois de Septembre, « Arts'Tasie » n'a pas hésité à se lancer sur les routes de Provence pour visiter à Flassans la Galerie de Florence et Pierre BASSET, puis, faisant fi des kilomètres, à aller jusqu'à Aix-en-Provence, visiter l'expo du Conseil Général.

**La Galerie BASSET :**

C'est Pierre Basset qui nous a accueilli avec chaleur dans sa superbe Galerie de Flassans.

L'exposition intitulée « Partie de campagne » est, en quelque sorte, une rétrospective de la peinture figurative d'après-guerre.

Les œuvres présentées sont puissantes et ne laissent pas insensibles.

A l'entrée, une toile de Bernard LORJOU, de 3m50 x 2m60, intitulée « la peste en Beauce » : Bernard LORJOU, peintre un tantinet polémique avait initialement baptisé son tableau « La guerre bactériologique » pour dénoncer l'utilisation des armes bactériologiques.

Mais le directeur de la galerie, craignant de créer un incident diplomatique entre la France et les Etats-Unis, dont l'ambassade était à deux pas, s'y opposa et la toile fut baptisée « La peste en Beauce ».

Bernard LORJOU a obtenu, conjointement avec Bernard BUFFET, le 1^{er} prix de la critique en 1948.

C'est André MINAUX qui l'obtint l'année suivante. Plusieurs de ses toiles étaient à Flassans.

Nous avons également pu admirer « Les tournesols » et « La poule sur une chaise », de Raymond GUERRIER : prix des jeunes peintres en 1953, la « Campagne provençale » aux couleurs éclatantes de Claude VENARD, « Le faisan » de Jean-Yves COMMERE, et des toiles de Paul REBEYROLLE, Michel THOMPSON, Simone DAT, François HEAULME, Gabriel DAUCHOT et d'autres encore.

Les toiles de ces peintres sont, pour la plupart conservées dans les plus grands Musées du monde.



L'exposition du Conseil Général à AIX, était consacrée au peintre provençal Henri MANGUIN et intitulée : « Henri MANGUIN, Peintre du bonheur », et ce fut pour nous tous un vrai bonheur que de visiter cette exposition !

La peinture d'Henri MANGUIN est une peinture tout en finesse. Délicate comme une porcelaine, elle fait passer chez le visiteur une émotion emplie de douceur. C'est une peinture gaie, colorée sans excès, un peu intimiste, reposante. Les toiles exposées représentent un peu tous les sujets : fleurs, paysages, nus, mer, le vieux port de Marseille dans les années 1900 etc...

Les œuvres du peintre MANGUIN sont conservées dans de nombreux Musées : Kunstmuseum de Winthertur, Musées d'Art Moderne de Genève, Nancy, Lyon, Strasbourg, Musée des Augustins à Toulouse etc, etc...

Enfin, la visite s'est prolongée par un petit tour à l'exposition artisanale qui n'a lieu qu'une fois par trimestre... et, par hasard, nous y étions !

Ce sont deux expositions de qualité que nous avons visitées. Différentes l'une de l'autre, elles ont été toutes les deux intéressantes et enrichissantes tant sur le plan artistique que technique.

Le Président.

La vie au village

Nos remerciements

Faute de moyens suffisants certaines activités associatives ou municipales ne sont pas toujours réalisables dans des délais aussi rapides que souhaité.

Cela a été récemment le cas pour l'ouverture rapide d'un club d'initiation informatique assuré par le club des Cigales.

Heureusement, nous avons bénéficié de l'appui et de la démarche amicale et généreuse de Monsieur Roger MARTIN résidant Chemin des Horts et la confrérie des Chevaliers de l'Etoile qui ont permis à la commune et au club des Cigales de se voir offrir un lot d'ordinateurs, permettant de lancer cette activité.

Nous l'en remercions chaleureusement !

**Ciné-conférence par Gérard ADIBA
CUBA**

Le vendredi 28 novembre, à 20H30, salle polyvalente, aura lieu cette ciné-conférence, créée, présentée et commentée par Gérard ADIBA. Nous serons ravis de retrouver notre ami Gérard que nous apprécions tant, et ses ciné-conférences, si captivantes. Entrée libre.

**INFORMATIQUE**

**Vente – Maintenance
Développement**

83136 Ste Anastasia

04 98 05 35 00

Secours Populaire Français Comité de Ste Anastasie

La semaine de collectage du 6 au 10 octobre a été un réel succès cette année. Nous avons, en plus de la mairie, un nouveau point de collecte au magasin VIVAL, Daniel et Monique nous ont même proposer de le conserver toute l'année, nous les remercions pour ce geste.

Nous vous rappelons que ce dépannage de vivres dure toute l'année ; si vous connaissez des gens dans le besoin, contactez-nous au Secours Populaire.

Castagnade du 19 octobre salle polyvalente : Un grand succès à cette manifestation où une centaine de personnes ont dégusté de « petites » mais très bonnes châtaignes de la région, arrosées de cidre et rosé, sans oublier l'excellente pâtisserie offerte par Daniel et Monique nos boulangers que nous remercions sincèrement.

Tout l'après midi ambiance musicale assurée par DARY D J. Merci à tous les participants et en particulier au Club Danse Tasie pour leur présence en nombre et leur générosité.

Passage de flambeau de Jo Fadda à Jo Peyrachon depuis le milieu de l'année, mais l'esprit reste le même but d'aide et de générosité.

Les années se suivent et se ressemblent ; d'une catastrophe à l'autre nous essayons d'être présents : cette année nous resterons dans notre département pour aider les sinistrés des incendies des Maures dans le Var.

Nous vous rappelons que la recette de la Castagnade et les dons financiers offerts à cette occasion, soit environ 800 €, seront offerts en équipement (frigo, lave linge ...) à une famille désignée par le Secours Populaire du secteur concerné, et seront remis par nos responsables de Ste Anastasie.

Nous vous invitons à rendre visite à notre équipe très dévouée qui est à votre disposition dans un local refait « un vrai magasin de vêtements » où la recette est destinée à l'aide des nécessiteux.

Le collectage des vêtements continue dans nos locaux, après un tri sélectif où nous conservons les objets les plus attractifs pour les vendre dans nos locaux. Le reste est récupéré en partenariat avec l'association des Paralysés de France.

Les permanences au local : mardi et vendredi de 15h à 17h30

Le Président - Jo Peyrachon

Club Danse Tasie



Le Club Danse Tasie a repris ses cours. Les nouveaux cours de Country et de Danse en Ligne ont rencontré un vif succès, il vous est encore possible de les rejoindre.

Avis aux amateurs !

En Danse de salon un grand nombre de débutants ont commencé à s'initier à l'art de la danse en couple. Vu l'affluence des participants un deuxième cours va être créé à l'ancienne école le lundi à 17 H 15.

Rappel des jours et horaires des cours :

Salle Polyvalente

- | | |
|--|-----------------------|
| • Country | le lundi à 20 H |
| • Danse en Ligne | le mercredi à 19 H |
| • Danse de Salon 1 ^{ère} année | le mercredi à 20 H |
| • Rock Débutants | le mercredi à 20 H 45 |

Ancienne école

- | | |
|--|--------------------|
| • Danse de Salon 1 ^{ème} année | le lundi à 17 H 15 |
| • Danse de Salon 3 ^{ème} année | le lundi à 18 H 45 |
| • Danse de salon 2 ^{ème} année | le lundi à 19 H 45 |



Club des Cigales

- Bonne nouvelle, l'atelier « EMAUX » va reprendre « des couleurs » à compter du jeudi 6 novembre à 14H30. Nous seront heureux de vous y accueillir.
- Le 11 novembre, le club participera, si le temps le permet, à la foire artisanale sur le parking des Ferrages.
- Le 18 novembre, soirée « La Bohème, de Puccini » à l'Opéra de Toulon.

Chronique municipale

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 02 octobre 2003

PRÉSENTS : MMES BRETON, DEVAUX, LAURENT, MAROUZE, MM. ALLAVENA, ANZERAY, CORBIER, CUENOT, ISTRIA, JURAYER, LALANDEC, MANA, PICAUDE, RAYNAUD, SABATIER, TOSELLO.

ABSENTS EXCUSES :

-MME BOCQUET donne procuration à MME MAROUZE

-M HOFFMANN donne procuration à M ALLAVENA,

Sous la Présidence de M. Jean-Pierre MORIN, Maire.

CONVENTION D'OUVERTURE DE CREDIT A CONCLURE AVEC DEXIA CLF BANQUE

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le projet de contrat de Dexia CLF Banque, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Article 1 : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Sainte-Anastasie-sur-Issole décide de contracter auprès de Dexia CLF Banque une ouverture de crédit d'un montant maximum de 45 735 euros dans les conditions suivantes :

Montant : 45 735 euros

Durée : 12 mois

Index des tirages : T4M

Taux d'intérêt : 0.25 %

Périodicité de facturation des intérêts :

Trimestrielle

Commission de réservation : 153 euros

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec Dexia CLF Banque.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de Dexia CLF Banque.

DEMANDE D'ECHANGE D'UNE PARCELLE FORMULEE PAR Mme Odile GRISOLLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'échange d'une parcelle du domaine public communal formulée par Madame Odile GRISOLLE.

Le Conseil Municipal constate que l'échange ne porte pas sur des surfaces équivalentes, il émet cependant à l'unanimité un avis favorable sous les réserves suivantes.

Madame GRISOLLE s'engage à payer :

-le surplus de surface constaté après arpentage et évaluation du prix du terrain soit 56 m² au prix de 2.29 € le m²;

-les frais notariés et d'arpentage.

BUDGET COMMUNAL - MODIFICATIONS BUDGETAIRES N°2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT

- | | |
|--|------------|
| • Compte 022 Dépenses Imprévues | - 28 300 € |
| • Compte 60621 Combustibles | + 300 € |
| • Compte 60623 Alimentation | + 2 500 € |
| • Compte 60631 Fournitures d'Entretien | + 2 500 € |
| • Compte 60632 Fournitures de petit équipement | + 3 000 € |
| • Compte 6122 Crédit Bail mobilier | + 2 000 € |
| • Compte 61522 Entretien de Bâtiments | + 1 000 € |
| • Compte 6156 Maintenance | + 2 500 € |
| • Compte 616 Primes d'Assurances | + 1 000 € |
| • Compte 6188 Autres frais divers | + 250 € |
| • Compte 62381 Impressions et reliures | + 150 € |
| • Compte 63512 Taxes Foncières | + 3 000 € |
| • Compte 637 Autres Impôts et Taxes | + 100 € |
| • Compte 6411 Personnel Titulaire | + 10 000 € |

INVESTISSEMENT

Opération 3 : Acquisition de matériel

- | | |
|--|-----------|
| • Compte 2157 Matériel de Voirie | - 4 000 € |
| • Compte 21578 Autre matériel et outillage | + 4 000 € |

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

ADHESION DE LA COMMUNE DU VAL AU SIVU DES ESPACES NATURELS DU MASSIF DE LA LOUBE

Monsieur le Maire rappelle :

- Que la Commune est adhérente au SIVU des Espaces Naturels du Massif de La Loubé.
- Que le Conseil Municipal de la Commune du Val, par délibération en date du 24 juin 2003, sollicite son adhésion au SIVU des Espaces Naturels du massif de La Loubé.
- Que le SIVU des Espaces Naturels du Massif de Loubé, par sa délibération en date du 4 juillet 2003, accepte l'adhésion de la Commune du Val.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant l'exposé de Monsieur le Maire et la délibération du SIVU des Espaces Naturels du Massif de La Loubé, accepte l'adhésion de la Commune du Val au SIVU des Espaces Naturels du Massif de La Loubé.

SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION « BADMINTON CLUB STE- ANASTASIE ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention à l'association Badminton club Ste-Anastasie pour l'année 2003.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention au Badminton Club Ste-Anastasie d'un montant de 1 000 euros.

La dépense correspondante est prévue au Budget Communal article 65748.

LES INFIRMIERS DU CENTRE
MEDICAL LA BASSAQUE

M. ATIÉ ET M. CHAPTAL

VOUS PROPOSENT UNE
PERMANENCE AU CABINET
AFIN DE REALISER PRISES DE
SANG ET DIVERS SOINS
DU LUNDI AU VENDREDI SANS
RDV
DE 7H00 A 8H00 ET DE 10H00 A
11H00

TEL. 04.98.05.21.24

RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT DIVERS PROJETS DE CESSION DE TERRAINS AU HAMEAU DE NAPLE

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations :

- n°48/97 du 29 août 1997 ;
- n°27/02 du 24 mars 2002 ;
- n°46/02 du 23 août 2002 ;

le Conseil Municipal a consenti l'acquisition ou l'échange de diverses parcelles faisant partie du domaine public de la Commune, concernant les projets suivants au Hameau de Naple à Ste-Anastasie :

- 1) Le projet de cession d'un terrain communal, qui, suite à un déclassement du domaine public de la commune de Sainte-Anastasie, sera cédé aux époux AUDINO Jean-Louis, propriétaires riverains.
- 2) Le projet de cession d'un terrain communal, qui suite à un déclassement du domaine public de la commune de Sainte-Anastasie sera cédé à Madame Odile GRISOLLE née VIGUIER. Mme Odile GRISOLLE née VIGUIER cédera à la commune de Sainte-Anastasie une superficie de 2 m² pour régulariser un alignement du chemin communal qui a été fixé et réalisé par la commune de Sainte-Anastasie depuis de nombreuses années.
Mme Odile Juliette Maria, veuve GRISOLLE Jean cédera à la commune de Sainte-Anastasie une superficie de 18 m² pour régulariser un alignement du chemin communal qui a été fixé et réalisé par la commune de Sainte-Anastasie depuis de nombreuses années.
- 3) Après l'acte d'échange qui sera reçu par Maître EMERIC, notaire à Garéoult par lequel M. Olivier GRANGER cédera à la commune de Sainte-Anastasie, la parcelle 1470 de la section A pour une superficie de 11 m² provenant de la division de la parcelle originale n°557 et par lequel la commune de Sainte-Anastasie cédera à M. Olivier GRANGER la parcelle 1471 de la section A pour une superficie de 11 m² provenant de la division de la parcelle originale n°558. Les parcelles cadastrées section A n°1470 d'une superficie de 11 m² et A 1472 d'une superficie de 74 m² seront classées dans le domaine public de la commune de Sainte-Anastasie.

Il indique qu'en application de l'arrêté du 11 septembre 2002 n°79/02 M. COSTAMAGNA Roger, Géomètre-expert désigné comme Commissaire enquêteur a effectué l'enquête publique prévue par la loi.

Connaissance étant prise des diverses pièces du dossier et lecture faite des observations recueillies au cours de l'enquête ainsi que les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Considérant que ces projets au Hameau de Naple ne constituent pas de préjudice pour la Commune ;
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités requises et l'autorise à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC LE C.N.F.P.T.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale une nouvelle convention cadre de partenariat pour permettre le financement des actions de formation du personnel qui ne sont pas couvertes par la cotisation, cette convention n'étant pas renouvelable par tacite reconduction. Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le C.N.F.P.T..

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU DES ESPACES NATURELS DU MASSIF DE LA LOUBE

Monsieur le Maire rappelle :

- Que la Commune est adhérente au SIVU des Espaces Naturels du Massif de La Loube.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, CONSIDERANT l'exposé de Monsieur le Maire et la délibération du SIVU des Espaces Naturels du Massif de La Loube en date du 4 juillet 2003 concernant la modification des statuts, ACCEPTE que le SIVU des Espaces Naturels du Massif de La Loube modifie les statuts.

Le Maire, Le Conseil Municipal,

ont l'honneur de vous inviter à la
Commémoration Officielle
du 11 NOVEMBRE 1918.

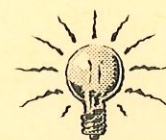
- 10H15 : Départ du cortège (devant la Mairie).
- 10H30 : Cérémonie devant le Monument aux Morts (cimetière) avec la participation de la Chorale « Chant et Amitié »
- 10H45 : Apéritif au Bar des Amis

Site Internet

www.sainte-anastasie-sur-issole.fr

Comme annoncé dans les précédents bulletins, la borne informatique de la mairie est raccordée à Internet depuis début octobre et son utilisation est gratuite.

Outre l'accès sur le site de la commune, il vous sera possible d'accéder aux différents sites administratifs et touristiques tel que le Conseil Général par exemple.



Eclairage Public

Le départ du technicien de la D.D.A. en charge de l'éclairage public a perturbé pendant plusieurs mois le fonctionnement du Syndicat Intercommunal d'Electricité.

Désormais, un bureau d'études privé a pris en charge les études et les travaux commandés par les communes.

Au cours de la dernière réunion du syndicat le 2 octobre, le calendrier suivant nous a été annoncé :

Début novembre

- Trottoir de la R.D. 15 du chemin de la Bassaque au chemin des Fabres (325 m). Implantation des candélabres de couleur, en vert assez soutenu ;
- Chemin de Plane Bouis, sur la partie communale ;
- Chemin de la Grande Vigne sur la section non encore éclairée, à partir du Pont des Mollières.

En décembre – janvier

- Début du chemin du Saragan : deux points lumineux ;
- Chemin des Fabres : prolongation jusqu'aux dernières maisons ;
- Chemin de Bon Jeu : deux points lumineux sur la section bétonnée ;
- Ecole maternelle : deux point lumineux dans la cour ;
- R.D.15, sortie Est vers Besse : deux points lumineux ;
- Chemin de Candy prolongé ;
- Rue Notre Dame : remplacement des points lumineux par des lanternes de style.

Débroussaillage obligatoire

Bien que des retards à l'exécution de ces travaux peuvent être consécutifs à la décision Préfectorale de prolonger la période d'interdiction d'incinérer à moins de 200 mètres de la forêt, les obligations légales et réglementaires restent les mêmes.

Aussi, dès l'avis d'annulation de ces dispositions temporaires motivées par le risque d'incendie, les travaux des particuliers pourront être entrepris.

Ces travaux, rappelons-le, consistent en des opérations de débroussaillage autour de tous les bâtiments, habitations ou non, et même par exemple abri de jardin, bâtiment agricole, industriel, commercial ou encore piscine.

La surface à débroussailler s'étend sur un rayon de 50 m autour de ces constructions.

Si cela est rendu nécessaire par la disposition des lieux, ces zones à débroussailler doivent s'étendre sur les propriétés riveraines. Les travaux sont toujours à la charge des bénéficiaires, qui, la loi rappelle dans son préambule, est responsable de sa propre sécurité.

Enfin en zone urbaine, c'est à dire les U du village, toutes les parcelles doivent être débroussaillées par leurs propriétaires.

Au travail !

A.D.S.L. - Liaison Haut Débit (Bulletins municipaux n°159 et 160)

Des divers contacts pris récemment avec France Télécom il ressort qu'un processus de « PRE-RESERVATION » doit être mis en place afin de pouvoir bénéficier du programme d'extension de répartiteurs téléphoniques pour l'accès au haut débit. D'autre part, France Télécom a précisé que les personnes et/ou professionnels intéressés pourront faire appel au fournisseur d'accès à Internet de leur choix.

Pour compléter les informations reçues lors du recensement effectué en septembre un imprimé sera mis à votre disposition à l'accueil de la mairie dès le 04 novembre 2003.

Merci de votre collaboration

La vie associative

Volley-ball

La section volley-ball de Ste-Anastasie a tenu son Assemblée Générale le mercredi 24 septembre devant ses membres attentifs au bilan 2003.

La situation financière est saine et les nouvelles adhésions sont un encouragement pour le comité directeur.

Les projets pour la nouvelle saison ne manquent pas. Celui qui nous tient le plus à cœur est un effort tout particulier en direction des enfants.

Sans le relais des parents nous ne pourrions aboutir ; aussi, nous leur demandons de proposer la découverte de ce sport à leurs enfants les mercredi de 18H à 19H30. Un entraînement adapté à leur âge leur sera proposé. Le sport est une saine activité et le volley en particulier (enfants de 10 à 13 ans maxi). Pour mémoire le Président du club est Monsieur Bernard SCLAFANI.

Entraînements au gymnase :

- les mercredis de 18H à 19H30 pour les enfants.
- le lundi dès 20H30 pour les débutants adultes.
- le mercredi dès 19H30 pour les adultes confirmés.

Contact : 04.94.72.22.79 ou 04.94.72.25.20.
Cotisation annuelle adultes : 20 € enfants : 10 €.

Responsable communication - M. A. WICKER

Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé

- Achèvement de l'aménagement d'un bureau de l'ancienne mairie en vue de la création d'un club informatique : installation des postes de travail et adaptation du réseau électrique.
- Sécurisation de l'accès au grenier de l'ancienne mairie.
- Nids de poule sur les chemins des Bréguières et du Vallon de Gueirol.
- Obstruction des fenêtres d'un hangar municipal après des actes de vandalisme.



Travaux sur le hangar communal



- Réparation du gué du chemin du Saragan.
- Aménagement d'un bureau de l'ancienne mairie destiné au service financier de La Poste.
- Construction d'un petit local attenant à la salle polyvalente destiné au rangement du matériel du club de foot-ball. L'ancien local, plus grand, servira d'entrepôt au mobilier uniquement réservé à la salle polyvalente, tables notamment.

C.C.A.S.

Parrainage et insertion des jeunes

Face au nombre important de jeunes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle et qui ne peuvent accéder seuls à l'emploi, les pouvoirs publics ont initié un programme d'action de parrainage.

Cette action est pilotée par la Mission Locale, structure qui a pour vocation d'aider les jeunes de 16 à 26 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Le parrainage s'appuie sur la contribution volontaire de chefs d'entreprise, cadres, employés, jeunes retraités, élus locaux, responsables professionnels et associatifs.

Parrainer, c'est apporter une aide concrète, à savoir :

Etablir une relation privilégiée avec un jeune,
L'aider et l'encourager dans ses recherches d'emploi,
Lui faire découvrir des métiers et le monde de l'entreprise,
Maintenir le contact quand il accède à son emploi,
Prévenir toute discrimination à l'embauche.

Etre parrain, c'est aussi :

-Accomplir un acte volontaire et citoyen,
-Avoir la satisfaction personnelle de contribuer à la réussite d'un jeune en difficulté,
-Etre en lien permanent avec le monde économique.

La Mission Locale met à disposition des parrains et marraines :

-Un soutien logistique et documentaire,
-Un appui des conseillers de la Mission Locale et de ses partenaires,
-L'opportunité de rejoindre un groupe de parrains très dynamiques.

Si vous souhaitez plus d'informations, pour devenir parrain... contactez :

-Madame Marie LAURENT à la Mairie au 04.94.69.64.47 ou
-Carine RIPERT à La Mission Locale Ouest Haut Var au 04.94.59.03.40.

La Présidente du C.C.A.S.

Taxe d'Habitation

2003

Le Centre des Impôts vous informe qu'à l'occasion de la sortie des avis de taxe d'habitation, 2003 la réception du public aura lieu au Centre des Impôts de Brignoles, *Parc des Augustins*, tous les matins de 8H30 à 11H30 du 20 octobre au 12 décembre 2003.

3615 TASIE

rappel

Depuis le 5 septembre, vous pouvez accéder par votre minitel à l'essentiel des informations diffusées par le site Internet de la Commune. Cette procédure devrait permettre aux personnes n'étant pas raccordées au net de consulter ces informations.



Adieu carcasse !

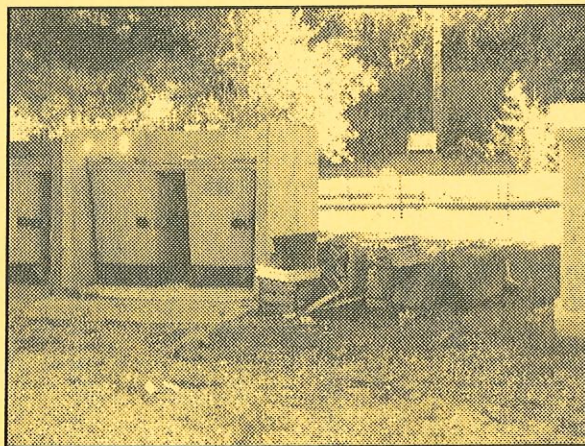
En outre, tous les mois une équipe ramasse les « monstres » au domicile de ceux qui se sont inscrits en mairie. Cela, sans compter que le syndicat de l'Issole assure, par semaine, quatre rotations de vidage des containers. C'est à ce prix que la commune peut offrir un visage avenant.

Mais, malgré ces efforts – et à ce prix – certains de nos concitoyens n'hésitent pas à se débarrasser de leur pécuniaire de tout ce qui les gêne : du frigo, de la cuisinière aux simples emballages de carton et aux palettes de bois de 70 cm de longueur. Certains, sans doute pris de remords et pour mettre en partie leur conscience en paix, déposent leurs « monstres » derrière les containers pour les camoufler à la vue du public !

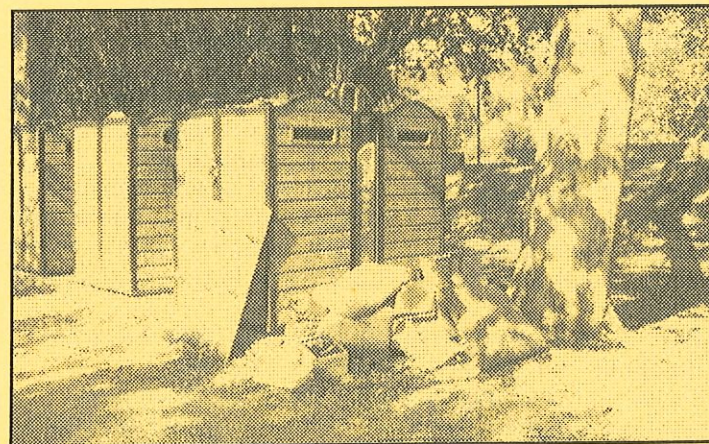
Jusqu'alors notre agent de salubrité faisait quotidiennement le ramassage des « monstres » autour des containers. En fin de mois, le volume de déchets atteignait en volume de deux camions ! On aurait pu penser que la tournée des monstres serait raccourcie, mais elle dure toujours trois jours pleins, au détriment d'autres travaux en cours.

Aussi a-t-il été décidé que plus rien ne serait ramassé autour des containers et que la tournée des monstres aurait lieu, comme d'habitude, le dernier lundi du mois.

Nous nous attendons, certes, à des visites de personnes protestant contre le déplorable spectacle offert par les points de dépôt des ordures ménagères ; Mais, ne pourraient-elles s'adresser à ceux qui, ignorant les règles élémentaires du civisme – c'est-à-dire, dans le cas présent, le respect de l'environnement – n'hésitent pas à créer parfois de véritables décharges dans les zones d'habitation !



Bravo...



Et encore Bravo... mais peut faire mieux

Le prix de rien...

Sachant que grosso modo, un Français en bonne santé produit quotidiennement plus d'un kilogramme de déchets de toutes sortes ;

Sachant encore, que dans le même temps, un Saint-Anastasien tout aussi robuste, en produit davantage encore ;

Sachant enfin, qu'en terme de pollution ramenée en poids par hectare, notre production domestique s'avère bien en dessous de la moyenne nationale et que de ce fait, elle ne peut être sérieusement concurrencée que par celle des habitants du désert de Gobie ou d'autres territoires lunaires.

Il est donc possible, sans hardiesse excessive et en toute bonne foi, de conclure que nous sommes sur la bonne voie.

Cette analyse tout à fait objective n'ignore en fait qu'un seul aspect, d'ailleurs mineur et qui – nous le savons par expérience – ne nous embarrasse guère : le montant de la facture.

Nous pouvons donc conclure avec optimisme que nos performances sont excellentes.

Et qu'il ne soit pas dit que nous ne sommes pas performants ou avarés.

Un village exemplaire

Il arrive assez souvent que le Maire reçoive des lettres de compliments de présidents de clubs de randonnée qui soulignent la propreté des rues et le bon entretien des chemins.

Sans doute, pensent-ils, que les Saint-Anastasiens sont bien plus vertueux que les habitants d'autres communes ! On se garderait bien de les en dissuader !

Mais quelle est la réalité du problème ?

Depuis environ quatre ans, la Mairie a confié à un agent communal la salubrité et la propreté des rues, des chemins et des espaces verts. De même, il est chargé du nettoyage des containers à ordures et de l'entretien de leur entourage.